Ceci est une communication commerciale.
Veuillez consulter le prospectus/document d'information du fonds et le DICI/DIC (selon ce qui est applicable) avant de prendre une décision de placement finale.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce fond présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des extra-financiers dans sa gestion.
Fournie à titre d'information uniquement, cette présentation ne saurait servir de base à quelque décision de placement que ce soit.

CREDIT SUISSE
Fait partie du Groupe UBS

Asset Management
29 février 2024

CS (Lux) Cat Bond Fund UB USD

ESG Integration
ESG aware

Information sur le fonds

Obligations

118'997'147
Total des actifs nets du fonds en USD

TNA classe de parts, USD **1'325'791**	NAV classe de parts, USD **13.53**	Commissions de gestion p.a.[1] **0.90%**
Rendement (net) MTD **1.58%**	Rendement (net) QTD **3.36%**	Rendement (net) YTD **3.36%**

Fiche du fonds

Gestionnaire d'investissements	Tanja Dominique Wrosch
Date de lancement	18.01.2021
Date de lancement de la part	18.01.2021
Catégorie de parts	UB
Devise au lancement	USD
Politique de distribution	Capitalisation
Domicile du fonds	Luxembourg
ISIN	LU2250179723
Indice de référence	No benchmark

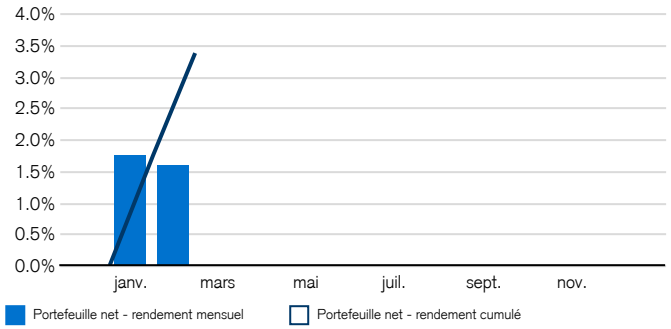
Politique d'investissement

Credit Suisse (Lux) Cat Bond Fund est un fonds OPCVM géré de manière active qui vise à investir dans un portefeuille diversifié d'obligations catastrophes («cat bonds»). Les obligations catastrophes sont des titres financiers qui transfèrent le risque d'assurance vers les marchés des capitaux. Les «cat bonds» sont généralement des valeurs mobilières à taux variable pour lesquelles le rendement global se compose du rendement de la garantie et du coupon (c.-à-d. prime de réassurance), en l'absence d'un événement déclencheur prédéfini, par exemple un ouragan ou un tremblement de terre. Si un événement déclencheur se produit, le fonds peut perdre tout ou partie de son capital investi dans cette obligation catastrophe. Le fonds a droit au remboursement du principal et au paiement des intérêts tant qu'aucun événement déclencheur ne se produit. Les obligations catastrophes sont ensuite sélectionnées en fonction des facteurs ESG tels qu'énoncés dans le cadre ESG CSILS et définis dans l'annexe SFDR du prospectus. Le fonds constitue un produit financier décrit à l'Art. 8 (1). En outre, le fonds vise à atteindre de manière générale une faible corrélation avec les rendements des actifs traditionnels.

Tout investissement comporte des risques, dont celui de perdre son capital. La performance passée ne prédit pas les résultats futurs. Ni la performance simulée ni la performance historique ne sont un indicateur fiable de résultats actuels ou futurs.

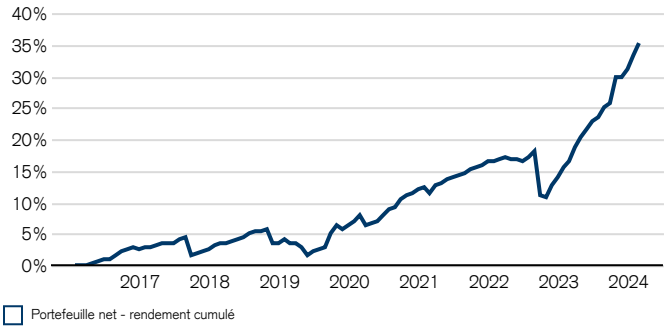
Aperçu de la performance - mensuelle et cumulée

depuis 01.01.2024



Aperçu de la performance - cumulée

depuis 01.02.2016



Jusqu'au **18.01.2021**, le fonds présentait d'autres caractéristiques et la performance a été réalisée dans des conditions qui ne sont aujourd'hui plus les mêmes. Fusion avec Lombard Odier Funds – CAT Bonds au 18.01.2021.

Aperçu de la performance - mensuelle et YTD

depuis 01.01.2024, en %

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	YTD
Portefeuille net	1.76	1.58											3.36

[1] Si la devise d'un produit financier et/ou ses coûts sont différents de votre devise de référence, son rendement et ses coûts peuvent augmenter ou décroitre en fonction de la fluctuation des devises.
Les personnes mentionnées ci-dessus mènent des activités réglementées uniquement dans la/les juridiction(s) où elles ont obtenu les licences nécessaires, le cas échéant.
ESG signifie «Environnemental» (E), «Social» (S) et «Gouvernance» (G).
Le glossaire vous fournira la définition de tous les acronymes/termes utilisés dans ce document. Des informations supplémentaires importantes sont disponibles à la fin du document.

Aperçu de la performance - annuelle

depuis 01.02.2016, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Portefeuille net	2.43	0.22	0.72	2.73	5.40	3.94	-2.15	15.03	3.36

Jusqu'au **18.01.2021**, le fonds présentait d'autres caractéristiques et la performance a été réalisée dans des conditions qui ne sont aujourd'hui plus les mêmes. Fusion avec Lombard Odier Funds – CAT Bonds au 18.01.2021.

Aperçu de la performance

en %

	Rendements glissants		Rendements annualisés		
	1 mois	3 mois	1 an	3 années	5 années
Portefeuille net	1.58	4.32	16.24	6.73	5.49

Aperçu des risques - ex post

en %

	Risque annualisé, en %		
	1 an	3 années	5 années
Volatilité portefeuille	2.75	4.59	3.93

Chiffres clés

	Portefeuille
Nombre de positions	111
Rendement annuel sans perte attendu en USD	13.26%
Principale position en % de la VNI	3.32%

Chiffres clés des risques

	Portefeuille
Percentile à 99% (VaR)	-23.16%
Percentile à 95% (VaR)	-5.01%
Perte annuelle attendue	2.97%

Risques potentiels

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

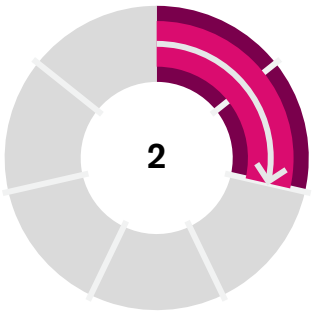
- Risque d'événement: si un événement déclencheur survient, les actifs détenus par le fonds sont amortis et peuvent donc perdre beaucoup de leur valeur.
- Risque de concentration du portefeuille: par exemple, en raison du nombre limité de risques d'assurance indépendants couverts par les obligations catastrophes (cat bonds).
- Risque de crédit résiduel: par exemple, en raison de l'exposition à certains émetteurs de valeurs mobilières dans lesquelles la garantie conservée sur le compte en fiducie obligation catastrophe est investie. Les émetteurs des actifs détenus par le fonds peuvent ne pas verser de revenus ou ne pas rembourser le capital à l'échéance. D'une manière générale, les investissements du fonds comportent un faible risque de crédit.
- Risque de liquidité et d'évaluation: par exemple, en raison d'événements d'assurance en cours et/ou de changements dans les anticipations du marché concernant les pertes finales dues à des événements d'assurance qui se sont produits. Les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Les placements du fonds sont susceptibles de présenter une liquidité limitée. Le fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures.
- Acceptation du risque et risque de modèle: par exemple, en raison d'hypothèses très incertaines qui pourraient être basées sur un jugement avec un certain degré de subjectivité et/ou en raison de la difficulté à prédire le type, la fréquence et la gravité des événements catastrophiques.
- Risque de contrepartie: la faillite ou l'insolvabilité des contreparties du fonds peut entraîner un défaut de paiement ou de livraison. Le compartiment s'efforcera d'atténuer ce risque par la réception de garanties financières.
- Risque opérationnel: des processus défectueux, des défaillances techniques ou des événements catastrophiques peuvent engendrer des pertes.
- Risques politiques et juridiques réglementaires: par exemple, en raison de modifications imprévues des réglementations d'assurance auxquelles la cat bond est exposée, telles que des modifications rétrospectives des lois d'assurance qui pourraient rendre les assureurs (et par conséquent les réassureurs) responsables des pertes d'exploitation dues à la pandémie de COVID-19 liées aux polices de l'assuré, nonobstant l'exigence de «dommages physiques» et d'autres limitations de la police d'assurance.
- Risques en matière de durabilité: les risques en matière de durabilité sont des conditions ou des événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui peuvent avoir un impact négatif important sur le rendement, compte tenu de l'exposition d'investissement pertinente.
- Parmi les autres risques figurent notamment, sans s'y limiter: la non-réalisation des objectifs de placement, la limitation du risque d'illiquidité / droit de rachat, les risques de change, les risques fiscaux, l'incertitude des estimations de pertes et leur évolution au fil du temps, le risque de corrélation avec d'autres classes d'actifs, le risque de fluctuations cycliques, des capacités limitées de couverture, des informations relatives aux pertes estimées comme fiables, le risque d'indemnisation, les déclencheurs indiciels ou hybrides, le risque de prolongation de l'échéance, le risque de «suivre la fortune», le risque dû au manque d'expérience opérationnelle et de ressources des émetteurs.

Les objectifs de placement, les risques, les frais et dépenses du produit, ainsi que des informations plus exhaustives sur celui-ci, sont fournis dans le prospectus (ou dans le document de l'offre), qui doit être lu avec attention avant tout investissement.

Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie du montant investi.
La documentation d'offre complète comprenant toutes les informations sur les risques peut être obtenue gratuitement auprès d'un conseiller clientèle du Credit Suisse, d'un représentant ou, le cas échéant, via Fundsearch (credit-suisse.com/fundsearch). L'investissement présenté dans ce document commercial concerne l'acquisition d'unités ou de parts d'un fonds et ne concerne pas l'acquisition d'actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont la seule propriété du fonds.

Profil de risque[2]

PRIIP SRI

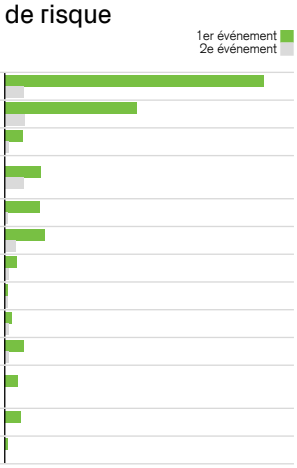


Des valeurs plus élevées (jusqu'à 7) indiquent un risque supérieur, tandis que des valeurs plus faibles (jusqu'à 1) indiquent un risque inférieur.

[2] L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le Produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'Indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Attention au risque de change si votre monnaie de référence est différente de la monnaie du Produit. Vous pourriez recevoir des paiements dans une monnaie différente, le rendement final que vous obtiendrez dépend donc du taux de change entre les deux monnaies. Les investisseurs doivent noter que le Produit peut être exposé à d'autres risques tels que des risques opérationnels, de contrepartie, politiques, de durabilité et juridiques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

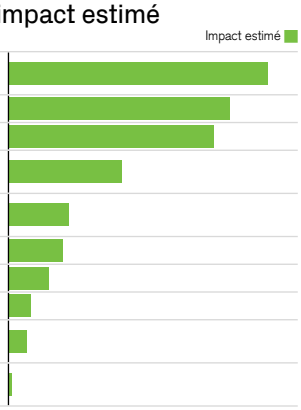
Répartition des actifs par classe de risque

	1er événement	2e événement
Vent US	33.14%	2.36%
Tremblement de terre US	16.90%	2.57%
Incendies US	2.34%	0.54%
Vent & Tremblement de terre Canada	4.68%	2.39%
Vent l'Europe	4.54%	0.34%
Typhon Japon	5.13%	1.40%
Tremblement de terre Japon	1.53%	0.55%
Typhon AUS	0.19%	0.18%
Tremblement de terre AUS	0.89%	0.55%
Tremblement de terre NZ	2.38%	0.55%
Tremblement de terre Amérique latine	1.68%	0.00%
Man Made	2.06%	0.00%
Life	0.22%	0.00%



Événements historiques et leur impact estimé

	Portefeuille
Harvey, Irma & Maria (Vent US)	9.55%
Katrina (Vent US)	8.15%
Andrew (Vent US)	7.57%
Northridge (Tremblement de terre US)	4.19%
Christchurch (Tremblement de terre NZ)	2.24%
Lothar (Vent l'Europe)	1.99%
Kyrill (Vent l'Europe)	1.48%
Jebi (Typhon Japon)	0.82%
Chile Bio-Bio (Tremblement de terre Amérique latine)	0.68%
Kobe (Tremblement de terre Japon)	0.12%



Statistiques du fonds - ex post

	3 années	5 années
	Portefeuille	Portefeuille
Drawdown maximal, en %	-6.10	-6.10

Identifiants clés

Nom de l'instrument	Credit Suisse (Lux) Cat Bond Fund UB USD
Code Bloomberg	CRLCBUU LX
No de valeur	57853254
Indice de référence	No benchmark

Données clés

Direction du fonds	Credit Suisse Fund Management S.A.
OPCVM	Oui
Classification SFDR	Article 8
Fin d'exercice	30. novembre
Prêt de valeurs mobilières	Non
Frais courants[3]	1.25%
Préavis de souscription	chaque semaine
Délai de souscription	T + 3
Préavis pour le rachat	chaque semaine
Période de décompte de remboursement	T + 3
Heure limite de réception	15:00 CET
Swinging single pricing (SSP*)	partial swing NAV

Approche ESG

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (au sens de l'article 8 du Règlement [UE] 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Il applique la politique d'investissement durable de CSAM (www.credit-suisse.com/esg) incluant des exclusions fondées sur des critères normatifs, sur des valeurs et sur des conduites commerciales à l'égard des sponsors d'obligations catastrophes. Credit Suisse Insurance Linked Strategies («CSILS») adopte le cadre ESG CSILS qui régit et dirige les activités liées à l'investissement durable. Le cadre ESG CSILS définit les modalités de prise en compte des facteurs ESG par le gestionnaire d'investissement afin d'identifier les obligations catastrophes éligibles et d'atteindre les objectifs d'investissement à long terme ainsi que les principes de placement du fonds, tout en gérant certains risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les critères d'investissement ESG et les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez consulter la documentation juridique et réglementaire du fonds (par exemple, le prospectus) ainsi que le site suivant: credit-suisse.com/esg. Outre les aspects liés à la durabilité, la décision d'investir dans le fonds doit tenir compte de l'ensemble des objectifs et caractéristiques du fonds figurant dans son prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs en application des réglementations applicables.

Caractéristiques ESG

Indice de référence ESG	Critères d'exclusion	Intégration de critères ESG	Actionnariat actif[4]	Objectif d'investissement durable
☐	☑	☑	☐	☐

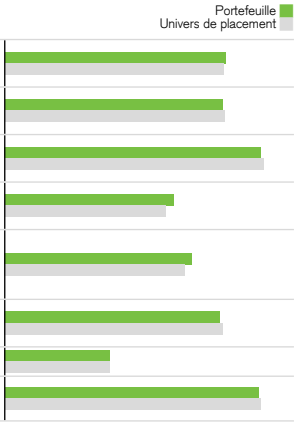
[3] Si la devise d'un produit financier et/ou ses coûts sont différents de votre devise de référence, son rendement et ses coûts peuvent augmenter ou décroitre en fonction de la fluctuation des devises.

[4] L'actionnariat actif fait partie de la stratégie du fonds visant à agir au mieux des intérêts de ses investisseurs de préserver et d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements. Afin de promouvoir les bonnes pratiques et de veiller à ce que les sociétés de portefeuille soient durables et prospères à long terme, l'actionnariat actif est pensé pour influencer les sociétés de portefeuille à deux niveaux: d'une part, au moyen du vote par procuration et, d'autre part, par le biais de l'engagement. Dans le cas de placements dans d'autres fonds (fonds cibles), le fonds n'a aucune capacité, ou seulement une capacité limitée, à exercer un actionnariat actif sur le fonds cible, ou sur les sociétés de portefeuille des fonds cibles.

Vue d'ensemble des critères ESG

Selon la méthodologie exclusive de CSAM. Composition du portefeuille en fonction de l'univers de placement. Échelle de 0 (très mauvais) à 10 (excellent) sur la base de la méthodologie exclusive de notation ESG ILS de CSAM.

	Portefeuille	Univers de placement
Note CAT ESG globale	7.51	7.45
Score de sponsor ESG	7.42	7.44
Note transaction ESG	8.74	8.79
Score de garantie ESG	5.75	5.46
Note d'investissement thématique	6.33	6.12
Score environnemental	7.34	7.37
Score social	3.57	3.57
Score de gouvernance	8.67	8.77

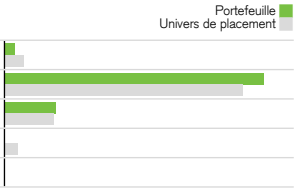


Remarque: pour plus d'informations sur la méthodologie exclusive de CSAM concernant les scores et sous-scores ESG répertoriés ci-dessus, veuillez vous reporter au glossaire ci-dessous.

Répartition des actifs par Note CAT ESG globale

En % de l'exposition économique totale. Composition du portefeuille par rapport à l'univers de placement. Source: méthodologie exclusive de notation ESG de CSAM.

	Portefeuille	Univers de placement
> 8.5	3.11	6.04
7 – 8.5	80.89	74.37
5.5 – 7	16.00	15.51
< 5.5	0.00	4.09
Non noté	0.00	0.00



Remarque: pour plus d'informations sur la méthodologie exclusive de notation ESG de CSAM, veuillez vous reporter au glossaire et au prospectus du fonds. Pour obtenir des informations sur la catégorie «non noté», veuillez vous reporter au glossaire.

Glossaire

Capitalisation	Indique un réinvestissement régulier des dividendes reçus dans le portefeuille
Sensibilisation à l'ESG	Ce produit comprend des investissements qui intègrent et mesurent de façon explicite des critères de durabilité des entreprises dans leur processus d'investissement.
Méthodologie exclusive de notation ESG ILS de CSAM	Le gestionnaire d'investissement a mis en place un cadre ESG exhaustif («cadre ESG CSILS») qui gouverne et régit l'intégration de certaines caractéristiques environnementales et sociales dans le processus de placement. Veuillez consulter le prospectus pour plus de détails.
Indice de référence ESG	Une case «Indice de référence ESG» cochée indique que la section ESG de ce document compare la performance ESG du portefeuille avec un indice ESG. Le fonds n'utilise pas de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.
Rendement annuel sans perte attendu	Le rendement sans perte annuel attendu représente le rendement global prévu si tous les instruments du portefeuille sont détenus jusqu'à l'échéance et comprend un taux d'intérêt à court terme représentant le rendement de garantie attendu. «Sans perte» signifie en l'absence d'événements catastrophiques entraînant une perte notionnelle. Cela ne tient pas compte des coûts, des évolutions du portefeuille, des fluctuations du marché et des défauts potentiels.
Univers de placement	L'univers de placement estcomposé de toutes les obligations catastrophes pertinentes sur le marché correspondant.
Chiffres clés des risques	Les chiffres clés liés aux risques (c.-à-d. 95% et 99% - percentile VaR annuelle ainsi que perte annuelle attendue) sont basés sur les données réelles des positions du portefeuille. Tous les chiffres liés aux risques sont des chiffres modélisés produits à l'aide d'un modèle de risque de catastrophe d'un fournisseur tiers et sont sujets à l'incertitude de modélisation et aux changements d'hypothèses au fil du temps. Le modèle de risque utilise des simulations de type Monte Carlo où plusieurs centaines de milliers d'événements catastrophiques sont générés et où leur impact financier sur le portefeuille est calculé. La perte annuelle attendue est la perte moyenne simulée par an. Les chiffres de 95% et 99% - percentile VaR annuelle - résultent du rendement annuel attendu sans perte en USD moins les pertes cumulées annuelles modélisées correspondant au percentile respectif.
Drawdown maximal	Représente le pire résultat possible (en pourcentage) survenu au cours de la période analysée.
MTD	Depuis le début du mois (Month-to-date)
NAV	Valeur des actifs nette (Net Asset Value)
Non noté	Cette catégorie comporte toutes les valeurs mobilières de l'univers de placement, pour lesquelles aucune notation n'a été déterminée. En règle générale, toutes les obligations catastrophes pertinentes sur le marché correspondant sont notées par l'équipe dédiée aux placements. Toutefois, il peut y avoir des placements sans notation (p. ex. importance relative et/ou calendrier).
Frais courants	Les frais courants sont calculés selon la méthode décrite dans la directive Committee of European Securities Regulators/10-674. Le montant des charges en cours est basé sur les dépenses estimées, pour un maximum de 12 mois à compter de la fin de l'exercice financier du fonds et depuis sa création. Après cela, les charges en cours correspondent au TER du dernier rapport annuel. Les commissions de performance et les coûts de transaction de portefeuille sont exclus, sauf dans le cas d'une charge d'entrée/de sortie payée par le fonds lors de l'achat ou de la vente des parts/unités dans un autre organisme de placement collectif.
Note CAT ESG globale	Lorsqu'il investit dans une nouvelle obligation catastrophe, le gestionnaire d'investissement intègre des facteurs ESG à trois niveaux distincts: au niveau du sponsor, de l'opération et du collatéral. Pour chacun de ces trois niveaux, le gestionnaire d'investissement réalise une évaluation ESG exclusive et calcule un score ESG utilisé pour déterminer une note CAT ESG globale à l'échelle de l'obligation catastrophe. En outre, le gestionnaire d'investissement évalue une obligation catastrophe, s'il y a lieu, au regard d'un ou de plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sélectionnés, tel que défini dans le cadre ESG CSILS. Le gestionnaire d'investissement applique des seuils quantitatifs à la valeur totale assurée à cet effet dans le cadre de l'obligation catastrophe, ou au capital à risque libéré par une opération d'assurance liée à une obligation catastrophe et utilisé afin de contribuer à des projets durables. Sur la base de cette évaluation, l'obligation obtient une «note d'investissement thématique» qui participe également à la «note CAT ESG globale». Cette note globale est prise en compte dans la décision de placement du gestionnaire d'investissement et dans le processus de construction du portefeuille. La note CAT ESG globale oscille entre 0 et 10, 10 étant la note la plus élevée.
QTD	Depuis le début du trimestre (Quarter-to-date)
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
Objectif d'investissement durable	Si la case «objectif d'investissement durable» est cochée, le produit met en œuvre les stratégies d'investissement de CSAM allouant le capital à des investissements qui offrent des solutions aux défis sociétaux et répondent à un objectif d'investissement durable. L'objectif d'investissement durable est atteint par le biais d'un processus d'investissement dédié, axé sur les investissements tournés vers la résolution de défis ESG spécifiques. Si la case n'est pas cochée, le produit ne vise pas à répondre à un objectif d'investissement durable.
TNA	Total des actifs net (Total Net Assets)
YTD	Depuis le début de l'année (Year-to-date)

Messages d'avertissement

Répartition des actifs	L'allocation indicative peut changer au fil du temps. Toutes les positions sont indiquées exclusivement à des fins d'information et ne constituent pas des recommandations de placement du Credit Suisse. Veuillez noter que ceci ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente d'un intérêt ou d'un placement quel qu'il soit.
Swinging Single Pricing	Pour plus de details, merci de vous référer au chapitre correspondant “Net Asset Value” du propesctus du fonds.
Date de début de la performance	Le calcul et la présentation de la performance commencent le premier mois complet d'une stratégie investie. Cela peut entraîner une différence dans les dates de lancement et de début de performance.
PRIIP SRI	L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Remarques ESG

Les chiffres contenus dans cette section ne sont pas vérifiés. Les informations, déclarations et notes ESG contenues dans ce document et obtenues par le CS peuvent découler totalement ou partiellement d'informations accessibles au public, de données développées en interne et/ou d'informations obtenues auprès d'autres sources tierces que le CS estime fiables. La capacité du CS à vérifier de tels objectifs ESG peut être limitée par la fiabilité des données disponibles en ce qui concerne les actifs sous-jacents et le statut des réglementations en matière de suivi et de fourniture de ces données. Le CS n'a effectué aucune vérification indépendante des informations obtenues auprès de ces sources publiques et tierces et ne peut émettre aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur fiabilité. Il est possible que les données des fournisseurs de données ESG soient incorrectes, indisponibles ou ne soient pas entièrement mises à jour. Cela est particulièrement vrai lorsque le CS dispose d'un accès limité aux données de parties externes concernant les éléments sous-jacents d'un investissement, par exemple en raison d'un manque de données de transparisation. De telles lacunes dans les données pourraient mener à une évaluation inexacte d'une pratique de développement durable et/ou à des risques et opportunités de développement durable connexes. Les données ESG fournies dans ce document ne doivent pas être utilisées par les investisseurs pour satisfaire leurs propres exigences réglementaires en matière de publication ou de déclaration. Le CS ne peut pas garantir le contenu ni l'exhaustivité de ces publications en matière d'ESG, lesquelles restent sujettes à modification et ne sont pas entièrement fiables. En particulier, le CS ne saurait être tenu responsable de toute erreur ou omission liée à des données ESG contenues dans le présent document, ni de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les pertes de bénéfices). En l'absence d'un système de classification ESG normalisé à l'échelle du secteur, le CS a développé son propre cadre ESG (le «cadre d'investissement durable du CS»). Par conséquent, les investisseurs noteront que la classification ESG du fonds reflète l'opinion du CS et est basée sur le cadre d'investissement durable du CS, qui peut varier de la classification établie par des tiers. Le fait qu'un fonds respecte le cadre d'investissement durable du CS ne signifie pas nécessairement qu'il répond aux objectifs d'investissement globaux des investisseurs, ni à leurs préférences en matière de développement durable. Étant donné que les règlements et les directives en matière de développement durable sont encore en cours d'élaboration, le CS peut avoir besoin d'examiner certaines classifications/descriptions relatives aux critères ESG à mesure que les pratiques du secteur évoluent et que davantage de directives réglementaires deviennent disponibles. La performance ESG d'un portefeuille peut également différer de sa performance financière et le CS ne peut pas faire de représentation quant à la corrélation entre la performance financière et la performance ESG. Les pratiques liées au développement durable diffèrent également selon la région, le secteur et le sujet concernés en matière d'ESG et évoluent constamment. Par conséquent, les pratiques liées au développement durable peuvent évoluer au fil du temps. De même, les nouvelles exigences locales en matière de développement durable peuvent entraîner des coûts de conformité supplémentaires, des obligations de publication ou d'autres restrictions concernant le fonds. Le point de vue de CS sur ce qui constitue une classification adéquate est également susceptible d'évoluer au fil du temps, y compris en réponse à des directives réglementaires ou à des changements dans l'approche d'un secteur envers la classification. Une modification de la classification concernée peut nécessiter la prise de mesures supplémentaires, telles que des publications supplémentaires ou de nouveaux processus de saisie des données, pouvant entraîner des coûts supplémentaires.

Vous souhaitez en savoir plus?
Rendez-vous sur: https://credit-suisse.com/fundsearch

Informations importantes
Source: Credit Suisse, sauf mention contraire

Ce support est un document marketing de Credit Suisse Insurance Linked Strategies Ltd et/ou de ses filiales (ci-après dénommé «CS»).
Il ne constitue nullement ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à émettre ou vendre, ni une sollicitation d'offre de souscription ou d'achat de valeurs ou d'autres instruments financiers, ou à effectuer toute autre opération financière, ni ne constitue une incitation de souscription à un produit, une offre ou un placement. Ce document commercial n'est pas un document contractuellement contraignant ni un document d'information requis par une disposition législative quelconque. Aucun élément de ce support ne saurait constituer une recherche ou un conseil en investissement et ne peut en aucun cas y être assimilé. Il n'est pas adapté à votre situation personnelle ni ne constitue une recommandation personnalisée et ne suffit pas pour prendre une décision de placement. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Les informations figurant dans ce support peuvent être modifiées sans préavis après la date d'émission de celui-ci sans que CS soit tenu de les actualiser. Ce support peut contenir des informations sous licence et/ou protégées par les droits de propriété intellectuelle des concédants de licence et des détenteurs du droit à la propriété. Rien dans ce support ne saurait être interprété comme imposant une responsabilité aux concédants de licence ou aux détenteurs du droit à la propriété. La copie non autorisée des informations des concédants de licence ou des détenteurs du droit à la propriété est formellement interdite. La documentation complète présentant l'offre, le prospectus ou la notice d'offre, le document d'information clé pour l'investisseur («DICI»), le document d'information clé («DIC»), les règles du fonds ainsi que les rapports annuels et bisannuels («Documentation complète présentant l'offre»), si ceux-ci existent, peuvent être obtenus gratuitement dans une des langues listées ci-dessous auprès de l'entité juridique indiquée ci-dessous et, dés lors qu'ils sont disponibles, via FundSearch (credit-suisse.com/fundsearch). Les informations concernant vos distributeurs, représentants locaux, l'agent d'information, l'agent payeur, si ceux-ci existent, et vos contacts locaux relativement au(x) produit(s) d'investissement figurent ci-dessous. Les seules conditions juridiquement contraignantes applicables aux produits de placement indiqués dans ce document, notamment en ce qui concerne les risques, les objectifs, les frais et les dépenses, sont celles qui figurent dans le prospectus, le memorandum de placement, les documents de souscription, le contrat de fonds et/ou tout autre document régissant le fonds. Vous trouverez la description complète des caractéristiques des produits nommés dans ce document ainsi que la description complète des opportunités, risques et coûts associés à ces produits dans les prospectus correspondants des titres sous-jacents, prospectus de vente ou bien autres documentations produits détaillées que nous mettons volontiers à votre disposition à tout moment, sur simple demande. L'investissement présenté dans ce document commercial concerne l'acquisition d'unités ou de parts d'un fonds et non pas d'actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont la seule propriété du fonds. Ce document ne peut en aucun cas être transféré ou distribué à une autre personne ni ne peut être reproduit. Tout transfert, distribution ou reproduction est interdit et peut entraîner une violation de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, US Securities Act, telle que modifiée et actuellement en vigueur (loi ci-après dénommée «Securities Act»). Les valeurs concernées dans la présente n'ont pas été ni ne seront enregistrées conformément au Securities Act, ni aux lois en matière de valeurs mobilières en vigueur dans tout autre Etat des Etats-Unis et, sous réserve de certaines exceptions, les valeurs ne peuvent pas être offertes, données en garantie, vendues ou transférées sur le territoire des Etats-Unis ou vers les Etats-Unis, ni au bénéfice ou pour le compte de personnes US.

Les placements dans des stratégies liées à l'assurance, y compris l'opportunité de placement décrite dans le présent document, sont spéculatifs et les risques incluent, entre autres: (i) la perte de la totalité ou d'une partie importante du placement due à l'effet de levier, à la vente à découvert, à l'utilisation de produits dérivés ou à d'autres pratiques spéculatives, (ii) l'incitation à effectuer des investissements plus risqués ou plus spéculatifs en raison de la rémunération basée sur la performance, (iii) le manque de liquidité, un marché secondaire pour les stratégies liées à l'assurance pouvant ne pas être disponible ou n'étant pas prévisible, (iv) la volatilité des rendements, (v) des restrictions de transfert, (vi) l'absence potentielle de diversification avec comme corollaire un risque plus élevé découlant de la concentration, (vii) des commissions et frais plus élevés qui peuvent neutraliser les bénéfices, (viii) aucune obligation de fournir des informations périodiques sur les prix ou les évaluations aux investisseurs, (ix) des structures fiscales complexes et des retards dans la communication d'informations fiscales importantes aux investisseurs et (x) des exigences réglementaires moindres par rapport aux fonds enregistrés. La performance de ces placements liés à l'assurance dépend de facteurs non prévisibles tels que les catastrophes naturelles, les influences climatiques, les capacités de transport, les troubles politiques, les fluctuations saisonnières et les influences importantes du renouvellement (rolling forward), notamment pour les futures et les indices. Les investisseurs potentiels doivent évaluer de manière indépendante et avec soin (en faisant appel à leurs conseillers fiscaux, juridiques ou financiers) les risques spécifiques décrits dans les documents disponibles ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, comptables et de crédit, avant de prendre toute décision de placement. Si un placement est libellé dans une monnaie autre que votre monnaie de référence, nous vous invitons à consulter le ou les conseiller(s) que vous jugerez nécessaires afin de vous assister dans ces choix. La durée moyenne de la liquidation de la société ou d'un compartiment dépendra de la capacité du liquidateur à vendre les actifs. Étant donné la nature largement illiquide des actifs, la procédure de liquidation peut prendre plus de temps que prévu et il n'y a pas de limite légale à la durée moyenne de la liquidation. Il se peut donc que la distribution aux investisseurs de tous les produits de la liquidation prenne plus de temps que prévu. Tout investisseur ne pourra exercer pleinement ses droits d'investisseur directement à l'encontre de la société que s'il figure lui-même et en son nom au registre des actionnaires de la société. Dans le cas où un investisseur investit dans la société par le biais d'un intermédiaire (c.-à-d. un mandataire) investissant dans la société en son nom mais pour le compte de l'investisseur, certains droits attachés à la qualité d'actionnaire ne pourront être exercés que par le biais de cet intermédiaire. Aucun renseignement contenu dans le présent document ne saurait être considéré comme un conseil juridique, comptable ou fiscal. Le Credit Suisse ne dispensant pas de conseils concernant les conséquences fiscales des placements, il vous est recommandé de vous adresser à un conseiller fiscal pour toute question à ce sujet. Les niveaux et la base d'imposition dépendent des situations individuelles et sont susceptibles de changer.

De plus, il peut y avoir des conflits d'intérêts concernant l'investissement. Dans le cadre de la prestation de services, Credit Suisse AG et/ou ses filiales peuvent le cas échéant payer à des tiers ou recevoir de la part de tiers, sous forme de frais ou autre, une rémunération unique ou récurrente (par exemple commissions de souscription, commissions de placement ou de suivi). Avant de prendre toute décision de placement, les investisseurs potentiels doivent évaluer indépendamment et avec soin (avec leurs conseillers fiscaux, juridiques et financiers) les risques spécifiques décrits dans les supports accessibles, les conséquences légales, réglementaires, fiscales et comptables ainsi que l'impact sur le crédit. Le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ou la société de gestion (des OPCVM), selon ce qui est applicable, peut décider de résilier les accords locaux concernant la commercialisation des parts/unités d'un fonds, y compris mettre un terme aux enregistrements ou aux notifications avec l'autorité de surveillance locale. Une énumération des droits des investisseurs concernant les investissements dans des fonds d'investissement domiciliés dans l'Espace économique européen, gérés ou sponsorisés par Credit Suisse Asset Management, peut être obtenu en français et en anglais via www.credit-suisse.com/am/regulatory-information. La législation locale relative aux droits des investisseurs peut s'appliquer.

Information importante: Le fonds d'investissement faisant l'objet du présent document commercial (le « Fonds ») a été autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'OPCVM conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée.
Pour les investisseurs français: Le Fonds a été notifié à la commercialisation en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et peut être distribué aux investisseurs en France. Les souscriptions ne peuvent être considérées comme valables que si elles sont effectuées sur la base du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI") en vigueur.

France
Régulateur / Superviseur entité légale: Autorité des marchés financiers («AMF»), 17 place de la Bourse - F-75082 Paris Cedex 02, Tel: (+33 1) 53 45 60 00, Fax: (+33 1) 53 45 61 00, Site internet: www.amf-france.org.
Distributeur – si ce document est distribué par: Credit Suisse Fund Management S.A.*, 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

*Entité légale auprès de laquelle la documentation complète de l'offre, le document d'information clé pour l'investisseur («DICI»), les documents constitutifs et les rapports annuels et semestriels, le cas échéant, peuvent être obtenus gratuitement.

Versions disponibles en: anglais, allemand, français ou italien

Copyright © 2024 CREDIT SUISSE. Tous droits réservés.